

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 16 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous couvert de protéger les personnes atteintes d'hermaphrodisme - dont les cas demeurent extrêmement rares, cet article risque de normaliser les opérations à caractère transsexuel. Par ailleurs, un mineur n'est pas en mesure d'exprimer une volonté de subir une telle opération ; c'est aux parents, responsables de leurs enfants, et non au gouvernement, de veiller au bien de leur progéniture. Cette immixtion scandaleuse dans la vie des personnes est déraisonnable et mérite d'être supprimée.